



**NIGERIAN INSTITUTE OF  
CHARTERED ARBITRATORS™**



**"Le Patronat Ivoirien"**

*Sous le Haut*

***Parrainage de SE Monsieur Jean SANSAN KAMBILÉ, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Côte d'Ivoire***

***La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA/OHADA)***

***L'École Régionale Supérieure de la Magistrature de l'OHADA (ERSUMA)***

**et**

***L'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA)***

***En partenariat avec***

***Nigerian Institute of Chartered Arbitrators (NiCarb)***

**JOURNÉES AFRICAINES DE L'ARBITRAGE ET DE LA MÉDIATION**

**2<sup>ème</sup> édition**

**Thème : LE REGLEMENT DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS PAR L'ARBITRAGE ET LA MEDIATION**

**DANS LE CADRE DE L'OHADA ET DE LA ZLECAF**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L'un des objectifs avoués des fondateurs de l'OHADA est de dynamiser la croissance économique dans les Etats parties par les investissements privés, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Les Modes Alternatifs de Règlement des Différends (MARD), tels que l'arbitrage et la médiation, se présentent comme les méthodes privilégiées pour résoudre les litiges commerciaux.

Après la réforme de 2017, qui a réaffirmé l'importance de l'arbitrage des investissements et l'adoption de l'Acte uniforme sur la médiation, l'Arbitrage institutionnel OHADA est entré dans une phase de renouveau. En effet, grâce à cette réforme qui prend en compte les normes internationales en la matière, le Centre d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) pourra mieux atteindre ses objectifs et placer la ville d'Abidjan au centre de l'Arbitrage OHADA, en faisant d'elle une grande place aux côtés des autres places de l'arbitrage international.

S'agissant de la Zone de Libre-Échange Continentale pour l'Afrique (ZLECAF), créée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) dans le but de renforcer les relations économiques entre les Etats membres de l'UA et favoriser leur développement par la création d'un grand marché africain intégré, elle représente un espace commercial regroupant plus de 1,2 milliard de personnes, réparties dans les 55 Etats membres de l'Union Africaine (UA).

Elle vise à assurer la libre circulation des biens, des services, des personnes et des investissements.

Le 29 avril 2019, le seuil de 22 pays ratifiant l'Accord a été atteint ; ce qui a permis à l'Accord instituant la ZLECAF d'entrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette entrée en vigueur de la ZLECAF va contribuer, d'une part, au développement du continent africain et, d'autre part, va certainement générer des différends commerciaux et des litiges en matière d'investissement.

Il est donc important de savoir comment l'OHADA, dont tous les Etats parties sont également membres de la ZLECAF, pourra offrir une alternative efficace, le cas échéant, pour résoudre les différends qui ne sont pas pris en compte par le mécanisme de règlement des différends prévu par la ZLECAF.

La 2<sup>e</sup> édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation, placée sous le Haut Parrainage de Monsieur Jean SANSAN KAMBILE, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice de la Côte d'Ivoire, et organisée par la CCJA en partenariat avec l'APAA, le NiCarb et l'ERSUMA, a pour objectif, d'une part, de déterminer les litiges susceptibles de survenir avec la création effective de ce vaste marché africain intégré et, d'autre part, de présenter les offres tant africaines que non africaines pour le règlement alternatifs desdits différends.

## **II. OBJECTIFS**

### **A. OBJECTIF GENERAL**

Renforcer les capacités de la communauté arbitragiste des pays membres de l'OHADA et des autres pays, à la réforme du système de l'arbitrage CCJA, et les préparer à aborder le règlement des différends commerciaux et des investissements qui vont naître à la suite de la mise en œuvre de la ZLECAf, en lien avec cette réforme.

### **B. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

De manière plus spécifique, la 2<sup>ème</sup> édition des Journées africaines de l'arbitrage et de la médiation vise à :

- clarifier le champ d'application de la réforme du système d'arbitrage et de médiation OHADA ;
- identifier les types de litiges susceptibles de survenir dans le cadre de la mise en œuvre effective de la ZLECAf ;
- faire comprendre les mécanismes de règlement des différends prévus par le Protocole sur le règlement des différends ;
- déterminer les interférences entre l'Organe de Règlement des Différends (ORD) prévu par le Protocole sur le règlement des différends et l'arbitrage *ad hoc* ou institutionnel, ainsi que la médiation/conciliation au regard des parties en présence, en l'occurrence les Etats, les opérateurs économiques et les investisseurs.

## **III. PUBLIC CIBLE**

La 2<sup>ème</sup> édition des Journées africaines de l'arbitrage et de la médiation s'adresse aux acteurs impliqués dans les échanges commerciaux dans l'espace OHADA et dans le déploiement des investissements découlant de la mise en œuvre de la ZLECAf, ainsi qu'à ceux qui sont

concernés, directement ou indirectement, par le règlement des différends résultant de l'Accord.

Cela inclut notamment :

- les cadres chargés du contentieux des Etats et autres personnes morales de droit public africains;
- les dirigeants et cadres des organisations communautaires africaines d'intégration économique et juridique ;
- les dirigeants, managers et cadres des structures privées ;
- les magistrats, avocats, notaires et auxiliaires de justice ;
- les opérateurs économiques ;
- les juristes d'entreprise ;
- les responsables et cadres des institutions d'arbitrage et de médiation ;
- les chercheurs dans le domaine du commerce et du contentieux international;
- les étudiants et stagiaires dans le domaine du droit du commerce et du contentieux international.

#### **IV. LANGUES DU COLLOQUE**

Les travaux se dérouleront en Anglais et en Français, avec une traduction simultanée en Espagnol et Portugais, puis en Anglais et en Français.

#### **V. ANIMATION**

Cette 2<sup>ème</sup> édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation est organisée par la CCJA/OHADA, en partenariat avec l'APAA, l'ERSUMA et le NiCarb.

Elle sera animée par d'éminents spécialistes du règlement des différends, des experts internationaux et des partenaires institutionnels.

#### **VI. LIEU**

La 2<sup>ème</sup> édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation se tiendra les 27 et 28 juillet 2023 au CGECI « *Le Patronat Ivoirien* », et sur la plateforme de visioconférence de l'ERSUMA.

#### **VII. INSCRIPTION**

Les participants doivent s'inscrire via la plateforme de formation de l'ERSUMA dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://sigweb.ersuma.org/inscription>

Ils peuvent également s'inscrire par mail adressé à l'APAA : [apaa.afrique@yahoo.fr](mailto:apaa.afrique@yahoo.fr) Seules les inscriptions accompagnées des frais y relatifs seront considérées.

Les participants inscrits recevront une notification de validation de leur paiement et seront invités à rejoindre le lieu de la formation selon le mode de participation choisi, en présentiel ou par visioconférence.

## **VIII. FRAIS D'INSCRIPTION**

La 2<sup>ème</sup> édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation se tiendra en bimodal, en présentiel et par visioconférence :

### **A. Frais de participation**

#### **Frais de participation en présentiel**

- Professionnels : 200 000 FCFA soit 305€
- Magistrats désignés, étudiants sélectionnés : gratuit

#### **Frais de participation par visioconférence**

- Professionnels : 150.000 FCFA soit 229 €
- Magistrats désignés, étudiants sélectionnés : gratuit

### **B. Paiement des frais**

Les frais peuvent être réglés :

- A la régie de la CCJA/OHADA sise à Abidjan plateau Avenue Dr JAMOT angle Bd CARDE, en face de l'immeuble « les Harmonies » Plateau. 01BP 8702 Abidjan 01  
Direction comptable Tel : +225 07 07 44 41 95/ +225 01 01 92 86 61 •  
par virement bancaire sur le compte indiqué ci-dessous



Code client : 778679

Nom du client : FONDS PROPRES CCJA / OHADA

Numéro de compte : 01273-77867902001-13 XOF

Libellé du compte :

Code Iban : CI33390420127307786790200113

- En espèces contre reçu au siège de l'APAA sis à Yaoundé, quartier Bastos, deuxième étage, immeuble abritant le Consulat Général du Burkina Faso au Cameroun, Tél : 676 89 64 37 (Mme Djomo Chantal) et 699 10 05 32 (Dr AWA Adjidja);
- par paiement en ligne sur la plateforme de paiement SIGWEB de l'ERSUMA. Copier et coller le lien suivant dans votre navigateur pour y accéder : <https://sigweb.ersuma.org/paiement>

## **PRESTATIONS**

L'inscription comprend : la participation aux travaux scientifiques/l'accueil et l'accompagnement en vue du retour (pour les participants ne résidant pas en Côte d'Ivoire) / les pause-café / les 2 déjeuners / le kit de documentation.

**LES FRAIS DE PARTICIPATION NE COMPRENNENT NI LE BILLET D'AVION, NI LES FRAIS D'HOTEL, LESQUELS SONT À LA CHARGE DES PARTICIPANTS.**

## **RÉSERVATIONS**

Les participants peuvent réserver dans les hôtels suivants, où des tarifs préférentiels ont été négociés par le comité d'organisation :

### **1. Hotel TIAMA**

*Mme Sandra DOGBO*

*Tél: +225 27 20 31 33 33 / +225 07 07 73 78 60*

*Email: [direction.commerciale@hotel.tiama.ci](mailto:direction.commerciale@hotel.tiama.ci)*

### **2. Hôtel Pullman**

*Miss Margaux VENTURINI*

*Tél: +225 07 98 30 80 52 / +225 27 20 30 20 34*

### **3. Hôtel Ivotel**

*Miss BROU*

*Tél: +225 07 07 19 04 10*

### **4. Hôtel Novotel**

*Miss Donah ATTILEY*

*Tél: +225 07 68 52 52 02*

**Email: [donah.attiley@accor.com](mailto:donah.attiley@accor.com)**

### **5. Seen Hôtel**

*Miss Christelle Anoma*

*Tél: +225 07 58 24 58 47*

**Lors de votre réservation, veuillez indiquer qu'elle est faite dans le cadre du colloque organisé par la CCJA/OHADA, sous le parrainage de SE Monsieur Jean SANSAN KAMBILÉ, les 27 et 28 juillet 2023.**

Vous pouvez également appeler les numéros suivants :

- Mme BASSAM, Assistante de la Présidente de la CCJA : + 225 0707008013 ;
- Mme YAO, Assistante du SG du Centre d'arbitrage : + 225 0707589439 ;
- Mr Mamadou KONE, SG par intérim du Centre d'arbitrage : tél : + 225 0778452227

## IX. PROGRAMME PREVISIONNEL

<b><u>JOURNEE DU jeudi 27 juillet 2023</u></b>	
<b>09H 30-10H40</b>	<p><b>Partie protocolaire (7 minutes maximum pour chacun des intervenants) Mot de bienvenue :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présidente de la CCJA</li><li>- Président de l'APAA</li><li>- Président du NICarb</li><li>- Secrétaire de la CNUDCI</li><li>- Représentante du Secrétaire Général de la ZLECAF</li><li>- Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la Côte d'Ivoire</li></ul> <p>Discours d'ouverture de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République de Côte d'Ivoire - Photo de famille</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cocktail</li></ul> <p>Fin de la partie protocolaire et départ des autorités officielles</p>
<b>11h-11h20</b>	<p><b>Leçon inaugurale : SILUE NANGA</b>, Professeur, Directeur de l'UFR Sciences Juridiques, Administratives et de Gestion de l'Université ALASSANE OUATTARA de Bouaké.</p>
<p><b>1<sup>ère</sup> SESSION : LA REFORME DE L'ARBITRAGE CCJA-OHADA : ENJEUX ET PERSPECTIVES</b></p> <p><b><u>Modérateur</u> : ABBE YAO, Associé-Gérant SCPA Dogue-Abbé Yao &amp; Associés, ancien Bâtonnier</b></p> <p><b>11h30 - 12h20</b></p>	
<b>11h30 - 11h 50 :</b>	<p>La réforme de l'arbitrage CCJA (arbitrage des investissements, administration et contrôle de l'arbitrage CCJA) : <b>Mme MOUTNGUI épouse IKOUE</b>, Présidente de la CCJA (20 mn)</p> <p style="text-align: right;"><b>Esther</b></p>

**11h 50 - 12h 05 :** Abidjan, Place de l'arbitrage OHADA : **Achille NGWANZA**, Docteur en droit, Associé Jus Africa **(15 mn)**

**12h05 - 12h 15 :** Échanges avec les participants **(10 mn)**

**2<sup>e</sup> SESSION : CADRE JURIDIQUE DE LA ZLECAf ET TYPOLOGIE DES DIFFERENDS**

**Modérateur : Étienne NSIE, Professeur Université de OMAR BONGO, Libreville Gabon**

**12h20 - 13h05**

<b>12H20 -12H35</b>	Présentation de l'Accord ZLECAf et de ses annexes : <b>Mme BALKISSOU ALFA Hassan Sido épouse KABO</b> , Responsable du contentieux de la ZLECAf, représentante du Secrétaire Général de la ZLECAf <b>(15 mn)</b>
<b>12H35-12H50</b>	Typologie des différends dans le cadre de la ZLECAf : <b>Gaston KENFACK DOUAJNI</b> , Président de l'APAA <b>(15 mn)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les différends entre États parties à la ZLECAf</li><li>- Les différends commerciaux</li><li>- Les différends relatifs aux investissements</li></ul>
<b>12H 50-13H05</b>	<b>Débats avec la salle (15 mn)</b>
<b>13H05-14H05</b>	<i>Déjeuner</i>
<b>3<sup>e</sup> SESSION : PERSPECTIVES AFRICAINES SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDSDANS L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE.</b>	
<b><u>Modérateur</u> : TAKASHI TAKASHIMA, Conseiller Juridique, Secretariat des Nations Unies (Vienne)</b>	
<b>14H15 - 15H15</b>	
<b>14H15-15H15</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'Arbitrage OHADA en ligne : <b>Gaston KENFACK DOUAJNI</b>, Président de l'APAA</li><li>• L'Arbitrage CPA en ligne : <b>BALLA GALMA Godana</b>, Conseillère Juridique et Représentante de la Cour Permanente d'Arbitrage, à Maurice</li><li>• Perspective africaine de l'impact de l'intelligence artificielle sur l'accès à la justice : <b>Aïsha ABDALLAH</b>, Partner Cabinet Anjarwalla &amp; Khanna LLP, Nairobi-Kenya</li><li>• Les sentences électroniques au RWANDA : <b>Victor MUGABE</b>, Secrétaire Général Centre d'arbitrage de Kigali</li></ul>

**4<sup>e</sup> SESSION : TABLE RONDE**  
**ARBITRAGE ET MEDIATION OHADA et ZLECAf : DEFIS POUR LES PRATICIENS**

**Modérateur : Henry Désiré MODI KOKO, Professeur, Secrétaire Général de l'Université de Douala**

**15H15 - 17H40**

<b>15H15-16H30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation en arbitrage et en médiation par l'ERSUMA : <b>Karel DOGUE</b>, Directeur des Études à l'ERSUMA (15 mn)</li><li>• La pratique de la médiation dans l'espace OHADA : <b>Bintou BOLLI DJIBO</b>, Médiatrice professionnelle et Président de l'ACAM (15 mn) □ L'offre universitaire en matière d'arbitrage et de médiation : <b>ABOUDRAMANE OUATTARA</b>, Agrégé des facultés de Droit, Professeur titulaire (15 mn)</li><li>• La formation des praticiens en arbitrage et médiation dans l'espace OHADA<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les Avocats : <b>MBAH Eric MBAH</b>, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Cameroun et <b>Mouhamed KEBE</b>, Managing Partner, Geni &amp; Kebe – DLA Piper Sénégal (30 mn)</li></ul></li></ul>
<b>16H30 –16H40</b>	<i>Pause-café (10 mn)</i>

**5<sup>e</sup> SESSION : TABLE RONDE**  
**ARBITRAGE ET MEDIATION OHADA et ZLECAf : DEFIS POUR LES PRATICIENS (SUITE)**

**Modérateur : Apollinaire ONDO MVE, Magistrat Hors Hiérarchie, Ancien Président de la CCJA**

**16H40-17H40**

<b>16H40- 17H40</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les Huissiers de justice : <b>Samuel ENAME NKWANE</b>, Président de la Chambre Nationale des Huissiers et Agents d'exécution du Cameroun, et son homologue de la Côte d'Ivoire (30 mn)</li> <li>✓ Les Notaires : <b>Aida DIAWARA DIAGNE</b>, Présidente de la Chambre Nationale des Notaires du Sénégal, <b>Mahoua KONE</b>, Notaire à Abidjan, Présidente honoraire de la Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire et <b>Régine DOOH COLLINS</b>, Présidente de la Chambre Nationale des Notaires du Cameroun (30 mn)</li></ul>
---------------------	---

**6<sup>e</sup> SESSION : STRATEGIES DE DEFENSE DES ETATS ET FINANCEMENT DE L'ARBITRAGE PAR LES TIERS FINANCEURS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf**

**Modérateur : DEMBA Armand Claude, Premier vice-Président de la CCJA**

**17H40 – 18H40**

17H40–18H40	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de défenses des Etats en matière de MARD <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Point de vue d'un Avocat : <b>Nadia DARWAZEH</b>, Avocat Associé, Chef du département arbitrage Clyde and co Paris, Barreau de Paris (15 mn)</li> <li>✓ Point de vue d'un Responsable étatique chargé de la gestion du contentieux de l'Etat : <b>Placide MEVOUA</b>, Magistrat, Chef de la Division du Contentieux, Ministère des Finances Cameroun (15 mn)</li> <li>✓ Point de vue d'un Diplomate sur la Concertation et les Bons offices : <b>MOUGNAL SIDI</b>, Directeur des affaires juridiques au Ministère des relations extérieures du Cameroun, (15 mn)</li> </ul> </li> <li>• Financement de l'arbitrage par les tiers financeurs : <b>Rukia BARUTI</b>, Docteur en Droit, Arbitre (15 mn)</li> </ul>
18H40 –18H50	<b>Débats avec la salle (10 mn)</b>
<b>FIN DE LA 1<sup>ère</sup> JOURNÉE</b>	
<b><u>JOURNEE DU 28 Juillet 2023</u></b>	
<b>7<sup>e</sup> SESSION : PROJECTION D'UN DOCUMENTAIRE SUR L'ARBITRAGE ENTRE LE NORD ET LE SUD</b> <b><u>Modérateur</u> : Julius NKAFU, Avocat, Arbitre, médiateur, Great James Chamber Londres</b> <b>9H00 – 9H50</b>	

9H00-9H50	<b><u>Commentateur</u> : Ismaël SELIM, Directeur du Centre Régional pour l'Arbitrage Commercial International du Caire</b>
<b>8<sup>e</sup> SESSION : L'OFFRE DES CENTRES ET AUTRES INSTITUTIONS D'ARBITRAGE NATIONAUX ET INTERNATIONAUX (1<sup>ÈRE</sup> PARTIE)</b> <b><u>Modérateur</u> : M. GBILIMOU Joachim, Juge à la CCJA 9H50-11H35</b>	
9H50-11H35	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCJA-O : <b>Mamadou KONE</b>, Secrétaire Général par intérim Centre d'arbitrage de la CCJA (15 mn)</li> <li>• Le CIRDI : <b>Laura BERGAMINI</b>, Conseillère juridique au CIRDI (15 mn)</li> <li>• La CCI : <b>DIAMANA DIAWARA</b>, Directrice Afrique, Arbitrage et ADR, Cour Internationale d'arbitrage de la CCI (15 mn)</li> <li>• L'ICAMA: <b>Chief OJO BAYO</b> (SAN), Directeur et Promoteur ICAMA (15 mn)</li> <li>• Le KIAC: <b>Victor MUGABE</b>, Secrétaire Général du KIAC (15mn)</li> <li>• Le CMAG: <b>Marie-Andrée NGWE</b>, Présidente du Comité Permanent du CMAG (15mn)</li> <li>• La CATO : <b>Espoir KOMLAN ASSOGBAVI</b>, Secrétaire Général de la CATO (15 mn)</li> </ul>

11H35-11H45	<i>Pause-café 10 mn</i>
<b>L'OFFRE DES CENTRES ET AUTRES INSTITUTIONS D'ARBITRAGE NATIONAUX ET INTERNATIONAUX (2<sup>ème</sup>PARTIE)</b>	
<b><u>Modérateur</u> : KAKOU Alain Claude, Professeur à l'Université FHB de Cocody, avocat au Barreau de Côte d'Ivoire</b>	
<b>11H45-13H30</b>	
11H45 - 13H30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CPAM : <b>OUSMANOU Sadjo</b>, Docteur en droit, Président du Comité de Direction du Centre Permanent d'Arbitrage et de Médiation du CADEV (15 mn)</li> <li>• Le CIAM : <b>Martial AKAKPO</b>, Docteur en droit, Secrétaire permanent du CIAM (15 mn)</li> <li>• Centre d'arbitrage de Tunis : <b>Najet BRAHMI</b>, Professeure à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis, Titulaire de la Chaire ALECSO (15 mn)</li> <li>• NICArb: <b>Shola OSHODI</b>, Nigerian Institute of Chartered Arbitrators (15mn)</li> <li>• L'AfAA : <b>IKPEME NKEBEM</b>, Secrétaire Général de l'AfAA (15 mn)</li> <li>• L'AAA : <b>ABAYOMI OKUBOTE</b>, Docteur en droit, Directeur Exécutif de l'African Arbitration Academy (15 mn)</li> </ul>
13H30- 15H00	<i>Déjeuner</i>
<b>9<sup>e</sup> SESSION - TABLE RONDE</b>	
<b>LA COOPERATION DU JUGE ETATIQUE AU REGLEMENT DES DIFFERENDS DANS LE CADRE DE LA ZLECAf et de l'OHADA</b>	
<b><u>Modérateur</u> : Dominique HASCHER, Conseiller à la Cour de cassation</b>	
<b>15H00 – 15H45</b>	
15H00– 15H45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coopération du juge étatique à l'arbitrage et à la médiation : <b>François-Xavier MBONO</b>, Magistrat Hors Hiérarchie, Président de la Cour d'appel de l'Ouest-Cameroun (15 mn)</li> <li>• Tendances actuelles des juridictions nationales OHADA en matière de contrôle des sentences arbitrales : <b>Sylvie BEBOHI EBONGO</b>, Docteur en Droit, co-fondatrice et Associée HBE Avocats Paris-Cameroun, Arbitre (15 mn)</li> <li>• Contrôle du juge, ordre public international, sanctions économiques et respect de l'ordre public international par l'arbitre, par <b>KOMOIN François</b>, Docteur en droit, Magistrat Hors Hiérarchie, Président de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (15 mn)</li> </ul>
15H45 -16H00	<b>Débats avec la salle (15 mn)</b>
16H00 -16H15	<i>Pause – Café (15 mn)</i>
<b>10<sup>e</sup> SESSION : L'ADAPTATION DES JEUNES PRATICIENS A L'AVENEMENT DE LA</b>	

**ZLECAf : Défis et opportunités des jeunes praticiens africains face à l'effectivité de la ZLECAf**

**Modérateur :** Joachim BILLE AKA, Associé, Co-Fondateur BILE-AKA, BRIZOUA-BI & ASSOCIES, Ancien Bâtonnier

**16H15 – 16H45**

<b>16H15-17H00</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Aurelia KAMGA</b>, Avocate aux Barreaux du Nigeria et du Cameroun, Senior Associate, Chazai Wamba <b>(15 mn)</b></li><li>• <b>Patricia SOPI KAKOU</b>, Avocate au Barreau de Côte d'Ivoire, Managing Partner AHEAD <b>(15 mn)</b></li><li>• <b>Aicha MANE</b>, Avocate, ICC YAF Representative Africa <b>(15 mn)</b></li></ul>
<b>17H – 17H15</b>	<p><b>RAPPORT DE SYNTHÈSE par Pr Yves NOUVEL</b> Professeur agrégé des Facultés de Droit à l'Université de Paris II</p>
<b>17H15 – 17H45</b>	<p><b>Cérémonie de clôture</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame la Présidente de la CCJA ;</li><li>- Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République de Côte d'Ivoire ou son représentant</li></ul>
<b>19H30</b>	<p><b>Diner-gala offert par Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République de Côte d'Ivoire</b></p>
<p><b>FIN DU COLLOQUE</b></p>	